

Plant Products inc.

50 Hazelton Street, P.O. Box 33, Leamington, N8H 3W1, Ontario, CANADA

Code client : 164357

## **RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DOCUMENTAIRE**

**Date d'émission : 14 septembre 2021**

**Date d'expiration : 13 novembre 2022**

Madame/Monsieur,

Ecocert Canada a revu la formulation du/ des produit(s) listé(s) en annexe afin de déterminer leur conformité aux normes biologiques canadiennes (CAN/CGSB-32.310 et CAN/CGSB-32.311).

ECOCERT CANADA a vérifié que tous les ingrédients figurent dans les sections applicables des Listes des Substances Permisses (CAN/CGSB-32.311) et sont conformes à toutes les restrictions concernant leur composition et méthode de production.

ECOCERT CANADA a également vérifié que les méthodes de production du/ des produit(s) ainsi que ses/ leurs ingrédients sont conformes à l'article 1.4, 1.5 et à l'article 6.4.4 de CAN/CGSB-32.310.

Lorsque des restrictions d'utilisation sont inscrites aux listes, celles-ci sont indiquées dans le tableau en annexe.

Nous vous rappelons qu'il **n'est pas permis** de faire référence à ECOCERT CANADA sur les étiquettes et supports promotionnels de ces produits.

Ce document est valide jusqu'à sa date d'expiration. Une nouvelle évaluation est requise annuellement.

**Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.**

Cordialement,



**Etienne Nadeau**

**Chef de service – Certification biologique Canada**

Plant Products inc.

50 Hazelton Street, P.O. Box 33, Leamington, N8H 3W1, Ontario, CANADA

Code client : 164357

**ANNEXE**

**Date d'émission : 14 septembre 2021**

**Date d'expiration : 13 novembre 2022**

<b>Intrant(s)</b>	<b>Section applicable CAN-CGSB 32.311</b>	<b>Restriction</b>	<b>Marque de commerce</b>
Selectus I Organic 4-2-5	4.2 - Substances utilisées en production végétale. Colonne 1 - Nutrition		Plant Products inc.

Cette annexe n'est pas valide sans la lettre d'évaluation l'accompagnant émise pour **Plant Products inc.**, datant du **14 septembre 2021**.

**Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.**